



Mondialisation : le retour du social ?

Agnès Plassart, Déléguée du GIP SPSI (Groupe d'Intérêt Public Santé et Protection Sociale International)
& Christian Rollet, Président de l'ICSW (International Council on Social Welfare)

Du 10 au 14 juin 2010, le centre de congrès de Hong Kong a rassemblé 2.500 spécialistes du travail social et du développement social de plus de 120 pays. Cette impressionnante réunion a été le fruit du travail conjoint de trois ONG mondiales, dont les racines communes remontent à la conférence de Paris de...1928 : l'Association Internationale des Ecoles de Travail Social, le Conseil International d'Action Sociale et la Fédération Internationale des Travailleurs Sociaux. Pour la première fois de leur histoire, ces trois organisations ont décidé, avec succès, de créer conjointement une Conférence Mondiale.

Les français présents, une vingtaine, ont contribué aux débats de manière active en s'exprimant oralement et par écrit et en organisant des ateliers francophones. Ceci est le résultat d'une préparation efficace réalisée par deux institutions entre lesquelles un partenariat s'est établi : le GIP SPSI (groupement d'intérêt public santé protection sociale international) et le CFADS (comité français pour l'action et le développement social). Représentants de caisses de sécurité sociale, et notamment le président de la CNAF, de la CNSA, universitaires, militants associatifs et naturellement responsables du GIP et du CFADS ont pu témoigner de la protection sociale et de l'action sociale française.

L'allocution d'ouverture a été prononcée par Mr Sha Zukang, secrétaire général adjoint de l'ONU, responsable du service des affaires économiques et sociales ; il a appelé à la mobilisation autour des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et souligné le rôle de la société civile en la matière.

Au-delà de l'occasion unique offerte aux participants d'échanger et de réfléchir en commun sur les grands sujets sociaux du moment, les organisateurs ont voulu, non sans ambition, proposer l'élaboration d'un « agenda » social mondial. Conscients de l'impossibilité de le construire en quelques jours, malgré un travail préparatoire en amont, ils ont au moins voulu lancer un processus et poser des jalons.

Que ressort-il de ce projet d' « agenda » social mondial ?

Quatre grands thèmes ont été dégagés pour illustrer ce qui paraît prioritaire pour faire face aux défis du monde d'aujourd'hui dans le secteur social :

- pour contrer une augmentation des inégalités entre régions du monde et à l'intérieur de chaque pays, que les crises alimentaire et financière entretiennent, il est nécessaire d'instaurer un socle de protection sociale universel et d'intégrer réellement les politiques économiques et sociales
- du fait du développement de la violence et d'autres formes de domination, du terrorisme, des migrations forcées, de l'érosion des droits de l'Homme dans différentes parties du monde, on assiste à une dégradation de la dignité et de la valeur de la personne ; la communauté internationale doit redresser la situation et promouvoir le respect des diverses expressions des populations
- face au besoin urgent de protéger l'environnement physique, il faut s'appuyer sur les populations locales pour trouver des réponses durables des points de vue social, humain et écologique
- les services sociaux au sens large ont un rôle primordial pour maintenir des relations humaines partout où elles sont menacées par une évolution qui les disloque par l'exclusion ou l'isolement (structures familiales, vieillissement, situations de handicap...) : ils doivent apporter des réponses intégrées et créatives aux défis de la déshumanisation de la vie quotidienne

Ce premier jet de l' « agenda » social mondial est destiné à être discuté et enrichi, notamment à travers un débat interne aux trois ONG à l'origine de la conférence. Une nouvelle version en sera donnée en mars 2011 à l'occasion de la journée mondiale du travail social. La conférence de Stockholm, du 9 au 12 juillet 2012, toujours sous l'égide des trois associations, sera l'occasion d'une actualisation.

Le présent article entend mettre le projecteur sur le premier des quatre thèmes retenus par la conférence de Hong Kong, à savoir le rôle de la protection sociale et en particulier la promotion d'un socle universel, sorte de minimum social mondial garanti. Le CIAS a pour sa part décidé d'en faire un axe essentiel de sa stratégie.

La protection sociale naît souvent des crises

Un rappel historique est nécessaire pour établir le lien entre le développement de la protection sociale et les périodes de crise grave, guerres ou dépressions économiques. Ceci d'autant plus qu'en la matière on a parfois la mémoire courte.

Les premières institutions de sécurité sociale créées par Bismarck en Allemagne à la fin du XIXème siècle ne sont pas nées d'une crise, mais plutôt de l'anticipation lucide et réaliste d'une menace de crise sociale due au développement rapide de l'industrialisation et à la montée d'une classe ouvrière aux conditions de vie précaires.

En revanche, clairement, la grande dépression de la fin des années vingt a conduit à l'adoption en 1935 par le Congrès des Etats-Unis du «Social Security Act», base du «welfare» dans ce pays.

Il n'est pas douteux non plus que la seconde guerre mondiale a fait germer des projets ambitieux de protection sociale qui se sont développés une fois la paix revenue. On sait le rôle du Conseil National de la Résistance en France pour la promotion de la Sécurité Sociale, sur la base d'un consensus national, alors que l'accouchement des assurances sociales dans les années 30 avait été douloureux. De même le rapport Beveridge, demandé par Churchill pendant la guerre, a été à l'origine du système de protection dit universel, autre grande référence en la matière.

Avant la fin de la guerre, en 1944, à Philadelphie, l'OIT est à l'origine d'une déclaration selon laquelle «une paix durable ne peut être établie que sur la base de la justice sociale». Avant la création de l'ONU, s'affirme, selon le titre d'un ouvrage d'Alain Supiot «l'esprit de Philadelphie»¹.

Le lien entre la protection sociale et les crises s'est en partie distendu après la reconstruction et surtout avec la fin des «trente glorieuses».

Ce qu'il est convenu d'appeler le « consensus de Washington », doctrine énoncée en 1989 par Williamson mais conçue bien avant, a été à l'origine notamment des plans d'ajustement structurel préconisés par le FMI pour résoudre les nombreuses crises financières intervenues de par le monde dans les décennies 80 et 90. Ces plans reposaient sur une discipline macroéconomique stricte, l'austérité budgétaire, l'extension de l'économie de marché et l'ouverture internationale ; ils ont souvent provoqué des drames sociaux et le moins qu'on puisse dire est qu'ils ne correspondent pas à l'esprit de Philadelphie (Alain Supiot parle du « grand retournement », de la justice sociale au marché total). La protection sociale dans cette approche est plutôt considérée comme un coût insupportable que comme une solution aux crises.

Pendant plusieurs décennies, les orientations libérales ont prévalu de manière dominante ; certes le « sommet social » de Copenhague en 1995 a constitué une tentative de réhabilitation par l'ONU des orientations préconisées par l'OIT. Mais les engagements pris, notamment en matière d'emploi, sont restés sans véritable suite, même si la commission du développement social de l'ONU en effectue l'évaluation avec le plus grand sérieux. L'adoption des OMD en 2000 a marqué un retour au réalisme, à travers la fixation d'un nombre réduit d'objectifs chiffrés assorti d'indicateurs de résultats, au demeurant ambitieux, en particulier concernant la lutte contre la pauvreté.

Pourtant la réalité est plus complexe, ne serait-ce que du fait des oppositions qui ont parfois mis en échec l'application des préconisations du FMI.

Un article récent de Naren Prasad et Megan Gerecke paru dans la revue «global social policy»² (*social security spending in times of crisis*) présente une analyse très documentée du sujet. Il est impossible de résumer la description donnée par les auteurs de plusieurs dizaines de cas, mais leur conclusion générale est bien que les crises

¹ « L'esprit de Philadelphie, la justice sociale face au marché total », Alain Supiot, Seuil, janvier 2010

² « Global social policy », volume 10, number 2, August 2010, pages 218 à 242

économiques sont à l'origine d'un renforcement des systèmes de protection sociale qui perdure après la crise, même si c'est parfois à un niveau moindre.

Dans le cas des crises asiatiques, les disciplines fiscales imposées par le FMI ont le plus souvent allongé et aggravé la crise, mais devant l'inefficacité des mesures proposées, les gouvernements ont souvent adopté des dispositifs contra-cycliques en remplacement des politiques d'austérité. La Corée du sud, qui est sortie de la crise avec succès, est le pays qui a poussé le plus loin la mise en œuvre de politiques sociales (assurance maladie universelle, pensions de retraite, assurance chômage...). Le taux de couverture de l'assurance chômage est passé de 12 % en 1999 à 50 % en 2004.

La question est posée de savoir si, avec l'arrivée d'une nouvelle crise mondiale, alimentaire d'abord, puis financière et économique, un nouveau retournement n'est pas en train de se produire, dans les esprits tout au moins.

Depuis des années déjà, par exemple, la banque mondiale considère que l'éducation et la santé constituent les éléments clés de la constitution du capital humain qu'il convient de préserver en cas de crise. La lutte contre la pauvreté est désormais un thème récurrent des travaux de la banque mondiale ; parmi d'innombrables illustrations de cette préoccupation, on citera l'appui apporté par la banque aux recherches entreprises par ATD Quart Monde, association caritative française bien connue, qui a pris une large dimension internationale³.

Mais le FMI lui-même a révisé ses analyses et reconnu les effets pervers que contenaient les politiques d'ajustement structurel qu'il a préconisées.

S. Akbar Zaidi, dans le même numéro de «global social policy» déjà cité, analyse cinq rapports de la banque mondiale de 2008 contenant selon lui une approche nouvelle des politiques sociales (*a new social policy*). Il y trouve l'idée, certes connue, que les politiques sociales peuvent contribuer au développement du capital humain. Il y trouve aussi un concept plus radical, et nouveau dans l'institution, que la pauvreté trouve en partie son origine dans des facteurs qui maintiennent les inégalités, et que certaines structures de pouvoir rendent inefficaces les politiques de lutte contre la pauvreté.

Dans son excellent ouvrage «Notre maison brûle au sud»⁴, Serge Michailof, parle des «désillusions du tout social» à propos des OMD ; et il s'agit pourtant d'une forme atténuée des engagements du sommet de Copenhague...Il s'agit sans doute d'une opinion dominante. Mais n'est-elle pas en train d'évoluer sous l'effet des ravages de la crise ? Ainsi le FMI et l'OIT ont présenté un rapport conjoint à la conférence d'Oslo du 13 septembre 2010 dont la première partie rédigée par le FMI a un titre sans équivoque « les coûts humains de la récession ». Bref, le « social » n'est-il pas de retour

³ «Participatory approaches to attacking extreme poverty», world bank working paper N° 77, par Xavier Godinot, directeur de recherche à l'institut du mouvement ATD quart monde et Quentin Wodon, spécialiste de la pauvreté à l'unité Afrique de la banque

⁴ «Notre maison brûle au sud : que peut faire l'aide au développement ?», Serge Michailof et Alexis Bonnel, Fayard, 2010

sous l'effet de la crise financière mondiale, la plus grave depuis celle de 1929, qui est devenue une crise humaine et de développement.

La protection sociale facteur de développement économique

Apparue dans les pays développés, la crise a gagné rapidement et inexorablement l'ensemble des pays en développement. Les pays les plus pauvres sont particulièrement vulnérables car ils ne disposent pas des ressources nécessaires pour redresser la situation. Vingt millions de personnes supplémentaires basculent dans la pauvreté chaque fois que la croissance ralentit de 1 % dans les pays en développement. La crise actuelle d'après les estimations de la Banque mondiale devrait conduire quelques 64 millions de personnes supplémentaires dans la pauvreté (vivant avec moins de 1,25 dollar par jour) en 2010⁵.

Les perspectives de réalisation des objectifs de développement pour le millénaire, déjà préoccupantes avant la crise, sont encore plus alarmantes aujourd'hui. La crise financière et économique actuelle vient s'ajouter à la flambée des prix des produits pétroliers et alimentaires de 2008. Les envois de fonds des travailleurs migrants ont aussi baissé de l'ordre de 7 % à 9 % en 2009 – un revirement qui contraste avec la progression à deux chiffres enregistrée ces dernières années. La reprise s'amorce, mais le relèvement sera cependant lent et pour les pays en développement les répercussions économiques et humaines risquent de se faire sentir encore quelques années au risque d'annuler plusieurs décennies de progrès. «Ainsi, on ne peut malheureusement pas s'attendre à une reprise miraculeuse après une crise aussi grave, car il faudra des années pour reconstruire les économies et redresser la situation de l'emploi. Les pauvres seront durement touchés», selon Justin LIN, économiste en chef et premier vice-président de la Banque Mondiale en janvier 2010.

Face à ces défis, la communauté internationale a réaffirmé son engagement à lutter contre la pauvreté, à promouvoir un développement économique durable en assurant notamment son attachement à la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement. La protection sociale est désormais perçue comme une politique nécessaire pour sortir rapidement et durablement de la pauvreté, la crise ayant agi comme un révélateur d'un processus déjà à l'œuvre.

Il est reconnu que la protection sociale est accessible à des pays en développement, notamment les pays émergents riches d'une classe moyenne en forte expansion,

⁵Tous les chiffres sont tirés du Global Economic Prospects – GEP 2010 de la Banque mondiale

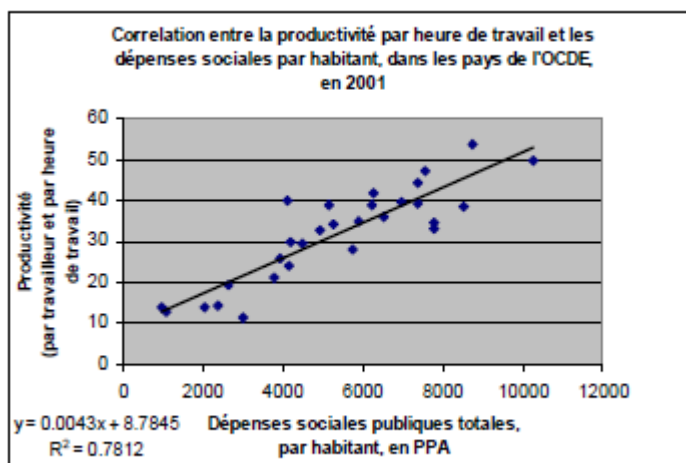
disposant de revenus et d'épargne et demandeuse de démocratie sociale. La croissance et le dynamisme économique doivent permettre en donnant un emploi décent suffisamment rémunéré d'obtenir une sécurité de revenus pour le salarié et sa famille. Mais il est également admis que la protection sociale doit fournir une sécurité de revenus en cas de matérialisation de risques tels que la vieillesse, la maladie, l'invalidité, la maternité et le chômage en sus de soins adéquats pour tous.

La protection sociale, si elle est bien gérée, permet de rendre équitable la croissance économique et partant de renforcer sa durabilité. Elle est considérée ,fait plutôt nouveau, comme utile aux pays en développement qui peuvent se le permettre pour un coût supportable pour leurs finances publiques. Elle facilite les changements structurels et technologiques liées à la croissance qui exigent une main d'œuvre adaptable et mobile.

L'expérience des pays développés, de l'Europe et de la France témoignent de ces liens.

Ainsi comme le montre le tableau ci-dessous, il existe une forte corrélation positive dans les pays de l'OCDE entre les dépenses sociales par habitant et la productivité du travail (PIB par heure de travail)⁶

Productivité du travail et dépenses sociales



Source: Calculs du BIT basés sur des données de l'OCDE.

De manière générale, il convient de rappeler les arguments traditionnels évoqués sur la complémentarité entre performance économique et sécurité sociale.

- la protection sociale peut contribuer au dynamisme économique en permettant aux entreprises d'employer des travailleurs en «bonne santé». Ainsi les

⁶ « La sécurité sociale pour tous: un investissement dans le développement social et économique mondial. » Document de nature consultative, Questions de protection sociale, document de réflexion no 16, Département de la sécurité sociale, Genève, août 2006. Ce sujet fait toutefois l'objet de débats.

économistes de l’OMS estiment qu’une augmentation de 10 % de l’espérance de vie induit une croissance du PNB de 0,3 à 0,4 % par an.

- les efforts faits en matière de prévention des accidents de travail et des maladies professionnelles constituent également un soutien à l’activité économique.
- par ailleurs, certaines dépenses sociales constituent un investissement en capital humain qui améliore la croissance potentielle ⁷en élevant la quantité et la qualité de la main d’œuvre.
- les dépenses de protection sociale exercent également un effet levier pour la création d’emploi dans le secteur privé⁸

La période de crise actuelle rend la protection sociale encore plus opérationnelle pour stimuler le développement économique et lutter contre la pauvreté via les «stabilisateurs automatiques». Les stabilisateurs automatiques sont les mécanismes qui permettent aux finances publiques d’atténuer spontanément c’est-à-dire sans décision discrétionnaire de politique économique, l’impact des chocs économiques sur la croissance.

En période de récession économique, les prestations sociales se maintiennent (santé, retraite) ou augmentent de façon spontanée (indemnisation du chômage, prestations sous condition de ressources) tandis que les prélèvements qui les financent assis sur la masse salariale ou l’activité économique diminuent. Cela contribue, à réglementation inchangée, à soutenir le revenu des ménages avec un impact contra-cyclique d’autant plus important que les prestations sociales représentent une part importante du PIB et que l’assiette des prélèvements est sensible aux fluctuations de l’activité économique⁹.

Selon les estimations pour la France, un déficit de croissance de 1 point se traduit par une dégradation du solde public d’environ 0.5 point. L’effet en retour de ces stabilisateurs

⁷ Il s’agit de la croissance qui résulte de l’offre des facteurs de production, capital, travail et progrès technique. Elle est déterminée par les ressources en main d’œuvre, le stock de capital et la productivité des facteurs.

⁸ En France les secteurs qui se développent le plus aujourd’hui sont les secteurs de la santé, du travail social, de l’aide à domicile, secteurs largement aidés par la sécurité sociale.

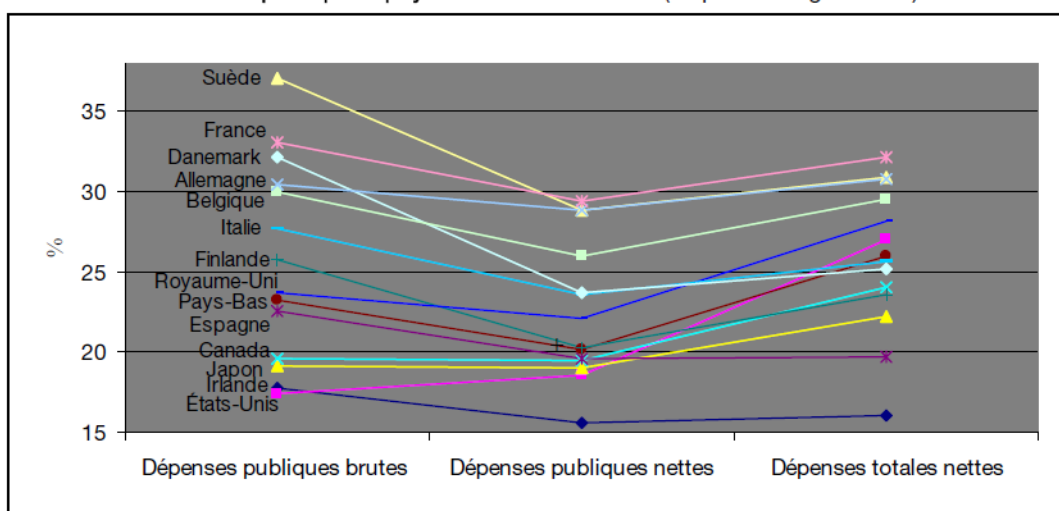
⁹ Pour mémoire les dépenses de protection sociale en France atteignaient 31,5 % du PIB en 2005 pour une moyenne européenne à 27,2 %. Si l’on inclut la taxation la France atteint 28,1 % pour une moyenne à 26,1 %, source EUROSTAT avril 2008 et décembre 2009.

contribue à limiter le déficit de croissance à 0,2 point de PIB. Ainsi les stabilisateurs automatiques permettent d'atténuer environ 1/5 des chocs au bout d'un an¹⁰.

L'OCDE¹¹ estime, à partir d'une étude sur 16 pays, que, face à un choc économique, les dépenses sociales à elles seules ont un effet de lissage de 16%. Au sein des différentes sous catégories, les dépenses sociales relatives aux pensions et au traitement du chômage sont celles qui contribuent le plus au lissage. Par ailleurs, les effets de stabilisation de dépenses sociales sont significativement plus grands dans les pays où la taille des dépenses sociales est la plus élevée.

Le financement de la protection sociale est également une composante de la performance économique avec des coûts qui ne doivent pas nuire pas à la compétitivité économique. A cet égard il faut dépasser dans la comparaison des systèmes la seule prise en compte des dépenses de protection sociale collectives. Le calcul doit comparer le coût de la protection sociale maladie, vieillesse, accident du travail, qu'il soit internalisé ou externalisé dans l'entreprise. L'OCDE calcule ainsi pour chacun de ses membres une dépense nette de protection sociale en pourcentage du PIB qui est obtenue en retranchant à la dépense publique brute les impôts et taxes prélevés sur les prestations et en ajoutant à cette dernière les dépenses privées obligatoires et les dépenses de régime établis par la négociation collective de branche et d'entreprise. Les disparités entre pays de l'OCDE se réduisent comme le montre le tableau ci-dessous extrait de la note de veille n°109 du conseil d'analyse stratégique de septembre 2008.

Graphique 4. Des dépenses publiques brutes aux dépenses totales nettes de protection sociale dans les principaux pays de l'OCDE en 2003 (en pourcentage du PIB)



Source : OCDE, bases de données sur les dépenses sociales
http://www.oecd.org/findDocument/0,3354,fr_2649_37419_1_119656_1_2_37419,00.html

¹⁰ Rapport sur l'évaluation de l'économie nationale et sur les orientations des finances publiques juin 2009, encadré page 25.

¹¹ OCDE Stabilization effects of social spending – David FURCERI – 27/02/2009

Au-delà de cet aspect conjoncturel, la protection sociale a un double impact redistributif et de lutte contre la pauvreté particulièrement efficace.

Plusieurs études permettent d'illustrer le propos :

- un rapport de l'OCDE de 2005 souligne que « parmi les différents pays, ceux dans lesquels les taux de pauvreté relatifs sont les plus faibles sont ceux où les dépenses sociales (autres que les dépenses de santé) en faveur de la population en âge de travailler sont les plus élevées. Dans chaque pays, les systèmes fiscaux et les régimes de prestations ont pour effet combiné de faire sortir de la pauvreté relative en termes de revenu plus de la moitié – en moyenne – de la population exposée aux risques. Cet effet s'est atténué toutefois récemment car l'augmentation de la valeur réelle des prestations n'a pas suivie celle du revenu disponible moyen¹²».

- un second rapport publié à l'automne 2008 par l'OCDE sur l'évolution des inégalités et de la pauvreté montre qu'il existe une concordance entre inégalités globales de revenus et fréquence de la pauvreté. La pauvreté et l'inégalité s'aggravent depuis 5 ans dans les pays de l'OCDE et le travail seul ne suffit pas à éviter la pauvreté. Les services publics comme l'éducation et la santé sont plus également répartis que les revenus. Le fait de majorer les revenus des bénéficiaires du coût de ces services réduit les inégalités. Cette étude montre bien le rôle majeur des dépenses collectives en santé, éducation et logement sur la réduction des inégalités.

L'initiative pour le socle universel de protection sociale

Depuis plusieurs années déjà, certains experts des organisations internationales, notamment de l'OIT à Genève et du département économique et social de l'ONU à New-York, travaillent à l'étude et la promotion d'un système universel de protection sociale de base, partant du fait que 80 % de la population mondiale n'en bénéficie pas à un niveau acceptable. Ils ont élaboré le concept de socle universel de protection sociale.

A la différence des différents «filets de sécurité» pour les plus pauvres, qui ne concernent pas toute la population (tout dépend de la finesse du maillage du filet...), le

¹² M. FORSTER et M. MIRA D'ERCOLE, document de travail sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations n° 22 PARIS 2005.

socle dont il est question constitue une base minimum solide accessible à tous. Une partie de ce socle existe déjà dans certains pays, qu'il convient alors d'élargir et de renforcer. Et des étages peuvent être, et sont parfois déjà, édifiés sur ce socle.

Deux composantes essentielles constituent le socle de protection sociale :

- l'accès à des services essentiels de base disponibles de manière continue (eau potable, santé, éducation, soutien d'un travailleur social)
- l'organisation de transferts sociaux, en espèces ou en nature, aux populations les plus vulnérables (garantissant la sécurité alimentaire et un revenu minimum à ceux qui ne peuvent pas travailler : enfants, handicapés, chômeurs, personnes âgées)

Ces prestations représentent évidemment un coût pour les finances publiques. Les experts du BIT ont élaboré des simulations¹³ qui aboutissent à un coût de l'ordre de 4% à 10% du PIB : ce niveau est jugé abordable, un recours au secteur privé ou à une aide extérieure s'avérant nécessaire dans le cas de pays pauvres.

Par exemple, un scénario pour le Sénégal aboutit à une dépense de l'ordre de 6% du PIB. A ce prix, le socle comprend les éléments suivants :

- Une pension de 30% du PIB par tête, avec un minimum de 1\$ par jour aux personnes âgées de plus de 65 ans et aux personnes lourdement handicapées
- Une allocation de 15% du PIB par tête par enfant, avec un maximum de 0,5 \$ par jour
- Une allocation de 30% du PIB par tête aux chômeurs pendant 100 jours, avec un maximum de 1\$ par jour
- Un accès aux soins essentiels en nature, ou par le biais d'une assurance sociale

Ces travaux ont reçu un accueil positif assorti d'un scepticisme qu'on peut imaginer : peut-on mettre en œuvre un tel dispositif et vaincre tant les obstacles techniques que les résistances politiques et financières ?

Un évènement s'est produit en avril 2009 qui a enclenché une dynamique dont on ne peut encore mesurer la force, mais qui brise un peu la routine des déclarations purement formelles. En effet les chefs de service de toutes les agences de l'ONU, et l'ensemble des responsables d'une vingtaine d'organisations internationales concernées ont décidé de soutenir conjointement l'initiative pour le socle universel de protection sociale et de coordonner leurs efforts à cet effet. Deux institutions, l'OIT et l'OMS, sont chargées d'assurer le leadership de l'initiative et 19 agences ont décidé d'y coopérer, parmi lesquelles la FAO, l'UNESCO, l'UNICEF et, fait significatif, le FMI et la Banque mondiale. Cette unanimité est rare et constitue évidemment un facteur de succès.

¹³ BIT, département de sécurité sociale, 2008

Depuis lors, on assiste à une prolifération de marques de soutien. Un groupe d'ONG s'est constitué pour relayer l'initiative auprès de la société civile : parmi elles, on peut citer l'AISS (association internationale de sécurité sociale) et le CIAS, qui s'est engagé à Hong Kong à promouvoir le socle universel de protection sociale.

De nombreux gouvernements, dont le gouvernement français, ont décidé d'apporter également leur soutien à l'initiative. Les expériences nationales de mise en place d'éléments du socle sont mises en commun et étudiées. L'ONU et les agences constituent un réseau mondial de conseil destiné à aider les pays à analyser leur situation et lancer des projets.

Le centre international de formation de l'OIT à Turin est mis à contribution.

Pendant l'été 2010, l'initiative a mis en place un groupe consultatif mondial, présidé par Mme Bachelet, ancienne présidente de la République du Chili, et dont fait partie Mr Hirsch, ancien haut commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté et à la jeunesse. Un portage politique existe donc désormais.

Sans doute faut-il faire le lien avec le sommet de l'ONU qui a examiné, cinq ans avant l'échéance, l'état d'avancement des réalisations des OMD. Comme le soulignait Mr Sha dans son discours introductif à la conférence de Hong Kong, en matière de lutte contre la pauvreté la situation est difficile, du fait des effets des crises alimentaire et financière ; il indiquait qu'entre 1990 et 2005, le nombre de personnes vivant avec moins de 1 \$ par jour avait augmenté de 92 % dans l'Afrique sub-saharienne, et que la situation a empiré depuis. Il insistait pour dire que l'amélioration globale des résultats de la lutte contre la pauvreté tenait en grande partie à la situation en Chine, mais qu'ailleurs on pouvait être inquiet.

Précisément, la protection sociale apparaît comme une des réponses pertinentes aux risques d'aggravation de la pauvreté. L'atteinte des OMD en 2015 se trouve, sur ce point comme sur d'autres (en matière de santé), liée au succès de la mise en œuvre d'un socle universel de protection sociale. On peut comprendre l'importance d'une mobilisation autour de cette initiative, qui tombe à point.

En ce sens, peut-être sommes nous en train de vivre une forme de « retour du social ». En tout cas, il existe des signes d'évolution des esprits : c'est une condition nécessaire. Chacun sait bien sûr qu'elle n'est pas suffisante.

En effet, de fortes résistances se font jour, chez les assureurs privés mais aussi parmi les bénéficiaires potentiels eux-mêmes, lorsqu'il s'agit de créer un système social nouveau qui implique forcément un certain degré de contrainte. Comme le dit fort bien Esther Duflo¹⁴, à propos de l'assurance-maladie : « L'assurance est perçue comme un impôt par ceux, largement majoritaires, qui ne tombent pas malades... La prime d'assurance est payée aujourd'hui, mais les bénéfices ne sont perçus que plus tard, dans

¹⁴ « La politique de l'autonomie, Lutter contre la pauvreté II », page 56 et suivantes, Esther Duflo, Seuil et La politique des idées, janvier 2010

un avenir incertain, voire jamais». On peut étendre la remarque à tout système collectif (retraite, chômage...) basé sur une contribution générale. Et les systèmes non contributifs de prestations ciblées sur les plus pauvres se heurtent à d'autres obstacles (corruption, clientélisme, fraude...).

La protection sociale, objet de coopération internationale

Le retour du social dans la mondialisation induit des besoins croissants de partenariat dans le champ de la santé et de la protection sociale avec les pays émergents et les pays les moins avancés.

La protection sociale française et ses experts ont beaucoup à apporter dans la réponse à cette demande qui concerne des sujets aussi divers que l'administration électronique de santé, la prise en compte de l'économie informelle, les prestations conditionnelles comme le revenu de solidarité active ou la mise en place d'un minimum vieillesse. Il ne s'agit pas de proposer des panacées, des modèles passe-partout. L'expertise apportée doit être pragmatique, à l'écoute des demandes. C'est un investissement important de tous les acteurs français, de mobilisation des experts, parfois difficile dans un contexte budgétaire contraint. C'est le rôle du GIP SPSI créée en 2005 et renouvelé en 2010 de valoriser et promouvoir l'offre française dans le champ de la santé et de la protection sociale. Le GIP SPSI est un acteur reconnu des pouvoirs publics, des organismes étrangers de santé et protection sociale, ainsi que des grandes organisations internationales. L'action du GIP SPSI à l'étranger se fait sous quatre formes principales : les actions de coopération bilatérales, les missions exploratoires, la participation à des programmes de coopération multilatérale et enfin la coordination de visites de délégations étrangères en France. De 2005 à 2010, le GIP SPSI est intervenu auprès de plus d'une trentaine de pays, il vient par ailleurs d'adhérer à l'initiative sur le socle de protection sociale au titre des partenaires français. Ce nouveau contexte constitue une opportunité de taille pour tous les membres du réseau du GIP SPSI. Cette ouverture sur le monde en vaut la peine car au-delà des valeurs transmises, il s'agit aussi de participer à notre échelle à une mondialisation plus équilibrée avec un rapprochement des conditions de vie entre le Nord et le Sud.

Agnès Plassart,

Déléguée du GIP SPSI

Christian Rollet

Président de l'ICSW